Département du Doubs Arrondissement de MONTBELIARD Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700 EXTRAIT n° 2025-03

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 29 janvier 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 29 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice: 33

Présents: MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI.

Nbre de membres présents: 24

Nbre de suffrages exprimés: 30

Excusés: MMES. MM. Lise VURPILLOT. Catherine PARROT. Nourreddine DRAYAF. Pierre MOSSINA. Saniye AKDEMIR. Omar RABEI

Absents: Mme Nadine MERCIER. Valère NEDEY. Jean-François HEIL

Pouvoirs: Lise VURPILLOT Catherine PARROT pouvoir à Martine MICHAUD pouvoir à Denis NEDEZ

Nourreddine DRAYAF Pierre MOSSINA

pouvoir à Philippe GAUTIER pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

Saniye AKDEMIR Omar RABEI

pouvoir à Jean-Louis RENGGLI pouvoir à Stéphanie BOURQUIN

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION: le 22 janvier 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des l'élection pris dans le Conseil. d'un secrétaire Territoriales, à Collectivités Monsieur GAMBERI ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 11 décembre dernier est adopté à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

COMITES DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE VALENTIGNEY / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Accusé de réception en préfecture 025-212505804-20250129-2025-03-DE Date de télétransmission : 03/02/2025 Date de réception préfecture : 03/02/2025

.../ ..

Extrait du registre des délibérations n°2025-03

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE VALENTIGNEY / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Maire précise que la Ville de Valentigney a engagé une réflexion visant à établir un nouveau modèle de prestations sociales. A cet effet, un groupe de travail s'est réuni de façon à poser les bases du futur régime de prestations sociales adapté aux besoins des agents municipaux

A l'issue de ces travaux, il a été décidé de confier la gestion de ces prestations au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Valentigney (COS), une association régie par la loi de 1901.

Aussi, et de façon à soutenir le démarrage des activités de cette nouvelle structure, il convient d'attribuer à ladite association, au titre de l'exercice 2025, une subvention d'un montant de 70 000 €; Le versement de cette somme sera conditionné à la réception des statuts enregistrés.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement d'une subvention de 70 000 € au profit du Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Valentigney (COS).

- DIT que la présente délibération sera :
- > Transmise à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- > Notifiée à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- > Publiée et affichée conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

> Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Certifié exécutoire.

> > LE MAIN

Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture 025-212505804-20250129-2025-03-DE Date de télétransmission : 03/02/2025 Date de réception préfecture : 03/02/2025